

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 267 PR du 22 décembre 2004 portant nomination d'un ministre du gouvernement de la Polynésie française et déterminant ses fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 55-2004 APF du 22 octobre 2004 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1 PR du 26 octobre 2004 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Arrête :

Article 1er.— Mme Lucette Taero est nommée ministre de l'habitat, chargé de l'accèsion à la propriété des logements sociaux.

Art. 2.— L'arrêté n° 1 PR du 26 octobre 2004 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° A l'article 1er, il est ajouté après le sixième tiret un alinéa ainsi rédigé : "Mme Lucette Taero, ministre de l'habitat, chargé de l'accèsion à la propriété des logements sociaux".

2° A l'article 2, les mots : "et du logement" sont supprimés.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 décembre 2004.
Gaston FLOSSE.